



Bruxelles le 13 février 2013

Question de Marie Nagy, Conseillère communale, à Madame Els Ampe, Echevine de la mobilité concernant la concertation avec la commune de Wemmel à propos du dossier de mobilité suite à l'implantation d'une grande surface à la Chaussée Romaine.

Madame l'Echevine,

Les riverains de la chaussée Romaine et de l'avenue Dr Schweitzer ont contacté le Collège de la Ville de Bruxelles à plusieurs reprises pour attirer son attention sur les implications en matière de mobilité et de sécurité routière, du permis d'urbanisme délivré pour un supermarché à Wemmel.

En effet, la chaussée Romaine, se trouve à la frontière entre les deux communes et le projet a un impact en matière de sécurité routière pour les habitants de la Cité-Modèle sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Le permis délivré pour la construction de ce supermarché sur la chaussée Romaine implique de modifier la voirie de l'avenue Dr. Schweitzer (perpendiculaire à la chaussée Romaine) pour en faire la voie d'accès au parking. Des fortes craintes se font jour pour la sécurité des usagers si l'entrée et la sortie des voitures pour les clients se faisait par cette avenue qui se situe à un carrefour important devant le passage vers la Cité-Modèle. Le trafic supplémentaire généré par l'afflux de clients va inévitablement engorger ce petit carrefour, qui concentre trois flux importants de circulation, ainsi qu'un passage pour piétons fort fréquenté. Un surplus de risques d'accidents de la route, et davantage de dangers pour les cyclistes et les piétons, pourrait en résulter.

C'est pourquoi les riverains ont préconisé de placer l'accès au parking du futur supermarché directement sur la chaussée Romaine et non avenue Dr. Schweitzer.

Cette suggestion n'a à ce jour pas été suivie d'effets par les autorités. Or il s'agit de la seule option permettant d'éviter des risques pour la sécurité routière.

Pouvez-vous me dire :

- si la Ville de Bruxelles s'est manifestée lors de l'enquête publique concernant ce projet ?

- si un contact a été pris depuis avec les autorités communales et provinciales, étant donné que le permis fait l'objet d'un recours, pour faire valoir le point de vue de la Ville ?

- quel est le point de vue du Collège concernant la question de la mobilité et de la sécurité routière à l'issue de l'implantation de la grande surface chaussée Romaine ?

.- le cas échéant comment allez-vous faire valoir ce point de vue auprès des autorités compétentes ?

.

Je vous remercie pour vos réponses.

Marie Nagy